

**Grégory Quin
Philippe Vonnard**

« IL ÉTAIT CARABINIER DANS L'ÂME ET L'EST RESTÉ JUSQU'À SON DERNIER JOUR »

ADRIEN THÉLIN, LA POLITIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES CARABINIERS

« Le Conseiller aux Etats [Adrien] Thélin fit partie pendant 29 ans du Comité central [de la Société Suisse des Carabiniers], pendant deux ans comme vice-président et pendant 18 ans comme président (...). Ses qualités personnelles, sa grande amabilité, sa vaste intelligence, son dévouement pour la cause du tir, enfin la haute considération dont il jouissait au sein des chambres fédérales permirent bien souvent à la Société suisse des carabiniers d'arriver à ses fins »¹.

L'extrait ci-dessus, tiré de l'ouvrage publié en 1924 pour le centenaire de la Société Suisse des Carabiniers (SSC), souligne quelques aspects importants de l'engagement d'Adrien Thélin (1842-1922), au sein de cette société². Outre d'insister sur sa longévité à la tête de la SSC, l'auteur de l'ouvrage mentionne également que l'expérience et le réseau politique de Thélin ont bénéficié au développement de la SSC.

Mais l'inverse n'est-il pas également vrai ? En effet, grâce à plusieurs études historiques menées sur l'associationnisme en Suisse au XIX^e siècle, nous savons désormais que les associations ont constitué des formes embryonnaires de « partis » voire des viviers électoraux certains³. Comme le suggérait Hans Ulrich Jost dans un texte datant de 1991 : « En Suisse, une carrière politique en dehors de la vie associative est quasiment impensable. L'expérience du débat, la direction de commission, la gestion de groupes sociaux, les processus de sélection, la création de cercles d'amis politiques et finalement la formation d'une clientèle électorale sont autant de pratiques politiques qui s'exercent dans le cadre de la vie associative »⁴.

De fait, Adrien Thélin a-t-il pu bénéficier de sa position politique pour accéder à la présidence de la SSC ? Et dans le même temps, de quelle façon ses différents mandats politiques (il a siégé respectivement au Grand conseil et au Conseil des Etats du Canton de Vaud ainsi qu'au Conseil national et au Conseil des Etats) ont-ils favorisé l'action de la SSC ? Ce sont ces deux questions principales qui seront traitées dans cet article qui doit être considéré comme exploratoire car il faut bien reconnaître que jusqu'ici, le domaine du tir n'a été, en dehors de quelques études sur les tirs fédéraux⁵, que peu l'objet de recherches scientifiques. Pourtant, plusieurs historiens reconnaissent dans leurs travaux que ces sociétés (au même titre que ceux de gymnastique) ont été des lieux associatifs où l'on retrouve les principaux membres de l'élite politique suisse. Par exemple, au niveau du Canton de Vaud, Olivier Meuwly mentionne que

¹ Martin Gamma, *100 ans de la Société suisse des Carabiniers 1824-1924*, Zurich : Coradi-Maag, 1924, p. 169

² Les recherches présentées dans cette contribution ont été réalisées dans le cadre du projet « La Fabrique des sports nationaux », financé par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique (numéro de projet : 182399). Nous remercions pour leur appui dans nos recherches Monsieur Pascal Morisod des Archives cantonales vaudoises et Mme Regula Berger du Musée du tir à Berne. Nous remercions aussi Madame Monique Schneider et Monsieur David Auberson pour leurs relectures préparatoires à la publication.

³ Erich Grüner, *Die Parteien in der Schweiz*, Berne : Francke Verlag, 1969, p. 82.

⁴ Hans Ulrich Jost, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIX^e siècle », in Hans Ulrich Jost, Albert Tanner (dir.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine - Sociabilité et faits associatifs*, Zurich : Chronos, 1991, p. 26.

⁵ Beat Henzrohs, *Die Eidgenössischen Schützenfeste 1824-1849. Ihre Entwicklung und Politische Bedeutung*, Fribourg : Faculté des lettres, (thèse de doctorat), 1976; Gilliane Kern, *En quête d'une identité nationale... : la mise en scène du sentiment national lors du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds*, Neuchâtel : Faculté des lettres et des sciences humaines, (mémoire de licence), 2005.

Louis Ruchonnet ou Louis-Henri Delarageaz ne sont jamais très loin des affaires du tir, mais sans entrer dans davantage de détails à ce sujet⁶. De la même manière, des propos latéraux sur le tir peuvent être trouvés dans des ouvrages consacrés à l'histoire militaire⁷ et aux pratiques d'exercice corporel⁸.

Inspiré par quelques travaux biographiques conduits sur les élites politiques vaudoises et des études traitant du rôle des associations de tir dans la formation de l'Etat-nation, notamment en France et en Italie⁹, nos analyses autour de la trajectoire d'Adrien Thélin sont basées sur un corpus de document divers. Nous avons compulsé des documents issus des archives de la SSC (rapports annuels, procès-verbaux du comité central, bulletins officiels, etc.), des archives fédérales (notamment pour les documents des chambres parlementaires), des archives de la Bibliothèque Am Guisanplatz, anciennement Bibliothèque militaire fédérale (tout particulièrement l'*Etat des Officiers*) et les archives cantonales vaudoises (pour les dossiers ATS ou les procès-verbaux du Grand Conseil). Dans le but de compléter cette documentation, nous avons aussi pris soin de réaliser une revue de presse sélective (à des dates précises de la vie de Thélin) dans les titres de la presse radicale et libérale vaudoise de l'époque (*La Gazette de Lausanne*, *Le Nouvelliste Vaudois*, *La Revue*).

La première partie de l'article est d'ordre contextuel et pose quelques jalons sur la carrière politique d'Adrien Thélin et sur son engagement progressif dans le domaine du tir. La deuxième et la troisième partie traitent plus spécifiquement de ses actions au sein de la SSC dans l'optique de les mettre en rapport avec ses ambitions politiques. En somme, il s'agit de traiter de la double face d'une même pièce : le tir comme moyen de servir la patrie et l'engagement politique au service du tir.

Adrien Thélin : un membre de l'élite politique et du tir à l'échelle cantonale et nationale

Né à La Sarraz le 11 octobre 1842, Adrien Thélin est issu de la petite et moyenne bourgeoisie locale. Son père, Samson Louis Daniel Thélin, est comptable à la Fabrique de papier de la ville et officie en tant que conseiller municipal. Après un cursus primaire dans son bourg, le jeune Adrien est éduqué dans une atmosphère à caractère religieuse puisqu'il passe notamment quelque temps au collège fondé par le pasteur Jean-Louis Galliard à Lausanne – qui promeut « une éducation porteuse des valeurs “de travail, d'ordre, de droiture, de modestie et de bonté” »¹⁰ et où il rencontre les enfants de milieux plutôt issus du courant libéral. Ce passage dans un lieu prônant une certaine tolérance, dans un canton où dès leur arrivée au pouvoir en 1845, les radicaux affichent une forte hostilité aux mouvements religieux dissidents de l'Eglise nationale, a-t-il permis au jeune Adrien Thélin de développer un sens du consensus – trait de caractère plus tard reconnu chez lui – plutôt qu'un goût pour l'affrontement ? Nous pouvons le supposer. Il continue ensuite sa formation chez les frères moraves basés à Kornthal (près de Stuttgart). Ce passage en Allemagne, dont plusieurs jeunes membres de la bourgeoisie

⁶ Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893. Un homme d'Etat entre action et idéal*. Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2006 (BHV 128) ; Olivier Meuwly, *Louis-Henri Delarageaz, 1807-1891. Homme politique vaudois, ami de Proudhon, grand propriétaire foncier*, Neuchâtel : Alphil, 2011.

⁷ Pierre Streit, « Tirs fédéraux et camps militaires. Ferment de l'idée nationale », in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, 4, 2015, pp. 76-84.

⁸ Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds: chez l'auteur, 1952.

⁹ Pour la France, on lira notamment : Benoît Lecoq, « Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914) », in *Revue historique*, 276, 1986, pp. 157-166 ainsi que les contributions de Robert Joseph et Jean-Louis Gay-Lescot dans : Pierre Arnaud, *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine. 1870-1914*, Toulouse : Privat, 1987. Pour l'Italie : Gilles Pécout, « Les Sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du 19^{ème} siècle », in *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 102/2, 1990, pp. 533-676.

¹⁰ Jean-Pierre Bastian, *La fracture religieuse vaudoise 1847-1966. L'Eglise libre, « la Môme » et le canton de Vaud*, Genève : Labor et Fides, 2016, p. 192

vaudoises de l'époque bénéficient également¹¹, est important car il lui permet d'acquérir de solides connaissances en allemand qui lui serviront par la suite pour entretenir des relations avec les « Confédérés » d'outre-Sarine.

Au terme de son cursus, Thélin revient à La Sarraz et se lance dans une activité de négociant en vins (surtout la vente de vins français). Son mariage avec Adèle Farauto, fille du marchand de vin Charles Jacques, lui permet sans doute de fortifier des affaires qui s'avèrent rapidement florissantes si l'on en croit les articles de presse parus au moment de son décès. Thélin dispose en effet d'un certain talent de négociateur mais aussi une aura communicationnelle et, enfin, d'une capacité importante de travail.

Dans le même temps, il nous appartient de souligner son engagement militaire, qui est pour le moins conséquent. Formé en tant que carabiniers, en 1872 il accède au grade de capitaine, grade qu'il conserve jusqu'en 1878 et sa promotion au rang de major¹². Une dizaine d'années plus tard, il sera nommé colonel, grade qui lui vaudra parfois d'être surnommé, par la presse et plusieurs de ses collègues politiciens, le « Colonel Thélin ».

Parallèlement à cette carrière de milice, Adrien Thélin commence à s'investir en politique. En 1870, à moins de trente ans, on le retrouve élu au Grand Conseil, au sein du groupe radical. C'est le début d'une longue et fructueuse carrière « cantonale » qui va le voir être plusieurs fois réélu (durant 29 ans) puis être nommé au Conseil d'Etat en 1899. A partir de 1883, il siège également à Berne. Selon la très radicale *Revue* – dont le sous-titre est, *Organe du parti démocratique et fédéraliste vaudois* – cette décision de le voir porter les couleurs du radicalisme vaudois à Berne a été prise à l'unanimité¹³. Outre ses engagements associatifs et militaires qui lui permettent de disposer de nombreux relais, Thélin a l'avantage de représenter une ligne médiane au sein du mouvement radical suisse, tiraillé entre centralisme et fédéralisme¹⁴. Le 27 mai 1883, Adrien Thélin est élu dans le 44^{ème} arrondissement avec 4009 voix¹⁵, devant son concurrent l'indépendant Aymon de Gingins (1823-1893), lui aussi de La Sarraz et ancien Conseiller national pour l'arrondissement entre 1878 et 1881, dont les positions cantonalistes avaient entraîné un éloignement avec son groupe à Berne¹⁶. Le mandat qu'occupera Adrien Thélin au sein des Chambres fédérales sera assez long, puisqu'il va siéger au Conseil national jusqu'en 1900, puis au Conseil des Etats jusqu'en 1917. Tout au long de ces années, il va construire un réseau de connaissances qui dépassent de loin les frontières vaudoises, situation bien illustrée lors de ses obsèques puisque de nombreux cantons envoient des délégués afin de les représenter à ce qui s'apparente non seulement à un événement majeur de la politique vaudoise, mais également fédérale.

Son accession au Conseil d'Etat vaudois en 1899 est une date importante dans la trajectoire politique de Thélin. Il occupera ainsi cette fonction jusqu'à son décès en 1922, toujours responsable du Département de l'Intérieur. A noter que son siège est repris par son neveu, l'avocat Henri Thélin instituant ainsi une forme de dynastie politique. Cette fonction de conseiller d'Etat aura comme conséquence personnelle la remise de ses affaires « commerciales » à son fils, Charles. Dès lors, il peut être classé parmi « les magistrats », à savoir des individus qui selon Erich Grüner vivent de leur mandat et participent de fait à une

¹¹ Selon Humair et al., le choix de faire des études en Allemagne est un élément fréquent dans les biographies des élites politique et commerciale de l'époque, notamment par manque d'offre locale mais aussi pour apprendre l'allemand : Cédric Humair, Marc Gigase, Julie Lapointe Guigoz, Stefano Sulmoni, *Système touristique et culture technique dans l'arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel : Alphil, 2014, pp. 110-111.

¹² Archives de la Bibliothèque Am Guisanplatz, *Etat des Officiers*, le 25 avril 1878, p. 44.

¹³ *La Revue* du 21 mai 1883.

¹⁴ Au sujet du radicalisme vaudois, on lira : Olivier Meuwly (dir.), *Les Constitutions vaudoises (1803-2003). Miroir des idées politiques*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2007, (BHV 123).

¹⁵ *Gazette de Lausanne* du 28 mai 1883.

¹⁶ Erich Grüner, *L'Assemblée fédérale suisse...*, op. cit., 1966, p. 814.

sorte de « professionnalisation » des tâches politiques dans la Confédération¹⁷. D'un point de vue plus collectif, cette nomination va lui permettre de continuer un travail entamé depuis ses premières années d'exercice politique : contribuer à l'ancrage du tir au sein de la société suisse. En effet, en raison de son réseau et de son influence politique, Adrien Thélin constitue une ressource pour les sociétés de tir, en particulier la Société des carabiniers suisses pour laquelle il est actif au sein de son comité central à partir de 1883.

Avant d'analyser ces relations entre politique et tir, il est nécessaire de replacer l'arrivée d'Adrien Thélin dans le contexte du tir helvétique de l'époque. En effet, les années 1870-1880, correspondent à un moment où s'opèrent des transformations importantes de la place du tir dans la société suisse, et le besoin d'une organisation stable s'accroît. S'il ne s'agit pas encore d'un « tir obligatoire », la nouvelle ordonnance militaire de 1874 qui introduit la gymnastique comme une branche obligatoire de la scolarité, prévoit que « les cantons pourvoient en outre à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. Dans les deux dernières années, la Confédération pourra organiser des exercices de tir »¹⁸. Bien que la phrase soit au conditionnel, la SSC accède ici à un statut d'organisation « paraétatique » – au même titre que la gymnastique¹⁹ – pour soutenir la préparation des futurs citoyens-soldats. Or, cette fonction prend tout son sens dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, la Suisse connaissant un moment de grandes transformations socio-économiques ainsi qu'une tension politique croissante marquée par la montée d'un mouvement ouvrier à la gauche du radicalisme et des critiques émises à leur droite par les catholiques – rejoint sur certains points par certains libéraux qui critiquent la notion de « progrès », voire même l'idée de démocratie – qui contestent le centralisme étatique²⁰.

Servir la patrie au travers du tir

Créée en 1824, la Société suisse des carabiniers (SSC) fait partie des premières associations qui ont l'ambition d'établir des relations/manifestations à l'échelle nationale, comme c'est le cas d'autres sociétés fondées à peu près la même période, telles la Société suisse d'histoire (1811), la Société d'étudiants de Zofingue (1819) ou encore la Société fédérale de gymnastique (1832). Si des sociétés, ou autres Abbayes, de tir existent depuis plusieurs siècles dans de nombreuses communes, c'est surtout au cours du XIX^e siècle que le tir connaît une structuration à l'échelle du pays. La SSC préside ainsi à l'organisation des Fêtes fédérales – la première en 1824 – qui se tiennent, à partir de 1830, tous les deux ou trois dans des lieux différents du pays. L'importance de cet événement et de son organisation faïtière est bien illustrée par la croissance du nombre des membres de la SSC (571 en 1824, 7727 en 1883 et 69177 en 1900) et des munitions utilisées à chaque fête (215'000 en 1840, 1'200'000 en 1890 et 1'600'690 en 1901)²¹.

¹⁷ Erich Gruner, « Quelques réflexions sur l'élite politique dans la Confédération helvétique depuis 1848 », in *Revue d'histoire économique et sociale*, 44, 2, 1966, p. 151.

¹⁸ Le texte de l'ordonnance est présenté par Louis Burgener dans son ouvrage de 1952 à la page 102 (voir note n°8 pour le titre).

¹⁹ A ce sujet, voir la contribution de Gil Mayencourt au sujet de l'institutionnalisation de la gymnastique dans le présent numéro.

²⁰ Sur le catholicisme se rapporter aux publications de Urs Altermatt (notamment *Der Weg der Schweizer Katholiken ins Ghetto: die Entstehungsgeschichte der nationalen Volksorganisationen im Schweizer Katholizismus, 1848-1919*, Fribourg : Universitätsverlag, 1995 et sur la montée de mouvement « libéral-conservateur » en Suisse romande voire les travaux d'Alain Clavien (notamment *Les Helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande ; Ed. d'En Bas, 1993). Pour un point de vue général sur l'état du mouvement radical autour de 1900 : Ernst Steinmann, *Geschichte des Schweizerischen Freisinns*, Berne : Paul Haupt, 1955.

²¹ Martin Gamma, *100 ans de la Société suisse des Carabiniers...*, op. cit., p. 155 et p. 188

Cette place du tir dans la société suisse explique sans doute que dans sa typologie de l'associationnisme en Suisse, Hans Ulrich Jost ne classe pas les sociétés de tir parmi les associations de « sports & jeux ». Selon lui elles forment un groupe *ad hoc* et pourraient même « figurer sous la désignation “politique”, car [elles appartiennent] en large partie au courant de la bourgeoisie libérale ou radicale »²². L'histoire des comités centraux de la Société Suisse des Carabiniers est révélatrice de ces appartenances bourgeoises, du positionnement pluriel d'une partie des élites en Suisse et de la participation d'une « élite politique » à de multiples réseaux, dont des réseaux « sportifs ».

Ce constat est particulièrement saillant pour la période précédant l'avènement d'un comité central stable en 1877. En effet, depuis la première fête fédérale de tir organisée en 1824 à Aarau et jusqu'à celle de Lausanne en 1876, Urs Schenker note que « le comité d'organisation de la fête fédérale de tir fonctionnait aussi jusqu'à l'accomplissement de son mandat comme comité central de la Société suisse des Carabiniers. La direction changea au gré de la succession des tirs trente fois au total, avant que [la SSC] n'institue un comité central permanent »²³. Tous les deux ans, la direction de la SSC change donc de canton en fonction du lieu d'organisation retenu pour la Fête fédérale de tir suivante. S'il ne s'agit pas ici d'entamer une analyse systématique de ces comités successifs, cette histoire permet de mettre en lumière différents aspects fondamentaux de la vie politique en Suisse, autour de la notion de « milice », mais aussi du « multipositionnement » d'une élite engagée dans les premières années de la construction de la Confédération helvétique²⁴.

S'il est probablement un bon tireur – ce dont atteste son engagement militaire comme carabinier – Thélin se montre rapidement actif à l'échelle cantonale puisqu'il intègre le comité de la Société Vaudoise des Carabiniers dès 1876, avant d'en prendre la présidence en 1888²⁵. Cependant, le mérite de Thélin, selon ses pairs, est de ne pas avoir imaginé le tir uniquement sous l'angle sportif – rappelons au passage que les fêtes de tir, qu'elles soient locales, cantonales ou fédérales, décernent de nombreux prix et que ces manifestations ont un côté sportif, où la compétition prime²⁶ – mais de le penser comme un moyen d'éducation (physique et morale). Le natif de La Sarraz développe une pensée qui place le tir, et plus largement, l'éducation militaire, au cœur de la formation du jeune citoyen suisse. C'est du moins ce qu'indique avec force le commandant de corps Louis Henri Bornand dans son discours à l'occasion du décès d'Adrien Thélin²⁷. Ce dernier n'ayant, à notre connaissance, pas laissé de trace écrite sur sa pensée, cette piste doit encore être considérée comme une hypothèse.

Toutefois, le fait que le tir joue un rôle dans l'unité de la patrie est un aspect ardemment défendu par le député Thélin lors de plusieurs discours qu'il donne à l'occasion de fêtes de tir. Outre un côté bon vivant et peut-être aussi en raison du fait que ce type de manifestation peut favoriser ses affaires – le vin coule à flots lors des fêtes de tir ! –, Thélin participe à d'innombrables festivités ce qui est parfois sujet à certaines critiques de la part de la presse locale. Ces manifestations constituent des moments importants en matière de sociabilité et de renforcement du sentiment national et ce d'autant plus que hormis pour des cas exceptionnels

²² Hans-Ulrich Jost, « Sociabilité, faits associatifs ... », *art. cit.*, p. 24.

²³ Urs Schenker, *150 ans. Société suisse des Carabiniers. 1824-1974*, Berne : Société Suisse des Carabiniers, 1974, p. 85.

²⁴ Erich Grüner, *Die Wirtschaftsverbände in der Demokratie*, Zurich : Eugen Rentsch, 1956 ; Cédric Humair, *1848, Naissance de la Suisse moderne*, Lausanne : Antipodes ; Société d'histoire de la Suisse romande, 2009.

²⁵ Archives de la SSC (désormais « ASSC »), Rapports annuels de la *Société Vaudoise des Carabiniers*, Rapport pour l'année 1910, p. 3.

²⁶ Cette double facette du tir est notamment relevée par Gilles Pécourt pour le cas de l'Italie. Pécourt note que cette situation ne va pas sans créer des tensions entre les promoteurs du tir sportif (plutôt des aristocrates) et des ceux d'un tir plus patriotique (élite bourgeoise). Gilles Pécourt, « Les Sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du 19^{ème} siècle », *art. cit.*.

²⁷ *Tribune de Lausanne* du 8 mai 1922.

(comme un anniversaire), les pouvoirs en place hésitent à mettre sur pied des fêtes à caractère trop politique et ce afin de ne pas attiser les clivages²⁸. Selon Louis Ruchonnet, les fêtes de tir, seraient ainsi « des îlots de tranquillité au milieu de l'effervescence politique »²⁹.

Lors de ces événements, et en raison de ses fonctions, Thélin prend souvent la parole comme le montrent quelques exemples choisis parmi d'autres. A l'occasion du tir cantonal à Lausanne, en juin 1886, il rappelle « aux carabiniers les devoirs qu'ils ont contracté envers elle et faisant allusion à l'acte héroïque de Winkelried, dont le dévouement glorieux sera célébré par le peuple suisse, lundi prochain, sur le champ de bataille de Sempach ».³⁰ Lors d'une fête organisée pour les 103^e anniversaire de l'Abbaye des carabiniers de La Sarraz en juillet 1906, Thélin – qui est président d'honneur de l'Abbaye – « porte un toast à la patrie »³¹. A diverses reprises, Thélin insiste sur le fait que ces fêtes « rapprochent les citoyens et [que] l'esprit de patriotisme s'y développe et s'y fortifie »³². Ces événements sont utilisés pour renforcer l'esprit national ce qui s'avère de plus en plus important, en particulier autour des années 1900 lorsque le radicalisme connaît de plus en plus de critiques.

En outre, ces fêtes sont l'occasion pour Thélin de siéger avec de multiples personnalités. Président de l'organisation des fêtes du centenaire du canton de Vaud en 1903, dans la commission mise en place au printemps 1901, Thélin est associé à Camille Decoppet son collègue du Conseil d'Etat, à Berthold van Muyden le syndic de Lausanne, à Edouard Secrétan, lui aussi colonel, mais surtout rédacteur de la *Gazette de Lausanne* et conseiller national, et à Emile Bonjour conseiller communal à Lausanne et promoteur de la scène muséale. Ces positions et ces connexions servent la cause du tir, qu'il s'attache d'ailleurs à défendre avec ardeur tout au long de ses mandats politiques, que ce soit à Lausanne ou à Berne.

Servir le tir au travers de l'engagement politique

Certes l'action de Thélin semble avoir été particulièrement importante, mais relevons que dans la deuxième partie du XIX^e siècle, les élites commerciales et politiques de plusieurs cantons s'engagent d'une manière ou d'une autre dans l'institutionnalisation du tir. Sans multiplier les exemples, nous présentons brièvement trois cas de ce processus, à Berne en 1857, à Schaffhouse en 1865 et à Lausanne en 1876³³.

A Berne, en 1857, l'organisation de la fête fédérale de tir va mutualiser ses « effets symboliques » avec l'inauguration du nouveau bâtiment du Parlement à Berne, la mise en service de la ligne de chemin de fer Berne-Schönbühl et la tenue pendant plusieurs mois d'une première « exposition nationale ». Pour l'organisation de la Fête fédérale de Schaffhouse en 1865, le comité local se trouve au carrefour des processus de la structuration d'un nouvel appareil industriel helvétique, dont l'essor se base sur la maîtrise de la force hydraulique du Rhin, utilisée afin de développer les nouvelles technologies comme les machines à vapeur. En effet, s'y retrouve Heinrich Moser (1805-1874), Friedrich Peyer-im-Hof (1817-1900) ou encore Johann Georg Oswald (1818-1867), respectivement fondateur, premier directeur et président du conseil d'administration de la Schweizerische-Industrie-Gesellschaft (SIG). Cette fabrique de matériel ferroviaire, installée à Neuhausen am Rheinfluh, va entamer la fabrication d'armes dès 1860, pour notamment produire le fameux fusil « Vetterli », l'arme d'ordonnance de l'Armée suisse dès 1869. De fait, autour de cette « fête », c'est bien un « groupe d'intérêt » qui est actif pour défendre les intérêts du tir en Suisse.

²⁸ Olivier Meuwly, « La fête civique quand les radicaux de 1845 se mettaient en scène », in *RHV*, 110, 2002, pp. 73-88.

²⁹ Cité dans Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893...*, op. cit., p. 201.

³⁰ *Gazette de Lausanne* du 28 juin 1886.

³¹ *Nouvelliste vaudois* du 16 juillet 1906.

³² *Gazette de Lausanne* du 11 avril 1904.

³³ Ernst Tritten, *Geschichte des Schweiz. Schützenvereins*, Berne : chez l'auteur, 1886.

A Lausanne, pour la fête fédérale de tir de 1876, c'est Louis Ruchonnet (1834-1893) qui est à la tête d'un comité d'organisation, où siègent également Antoine Vessaz (1833-1911), Charles Fonjallaz (1819-1888) ou Charles Boiceau (1841-1907), soit des membres éminents de la politique cantonale. Louis Ruchonnet est d'ailleurs sollicité une première fois pour intégrer le Conseil Fédéral pendant son mandat pour la Fête de tir, mais refuse l'offre, avant de l'accepter quelques années plus tard, après avoir assumé la fonction de président d'honneur de la Fête fédérale de Gymnastique organisée à Lausanne en 1880. S'il n'existe pas de liens de causalité direct ici, Olivier Meuwly rappelle à de nombreuses reprises dans sa biographie que Louis Ruchonnet utilise les tribunes offertes par les fêtes fédérales de gymnastique et de tir pour réaliser des discours aux échos très « politiques »³⁴.

Thélin va perpétuer, mais aussi consolider, cette représentation politique au sein du tir, à l'échelle nationale. Il est élu en 1882 au sein du comité central de la SSC, où il va notamment représenter la Suisse occidentale aux côtés du Genevois Moïse Vautier (1831-1899), alors vice-président³⁵. Son activité au sein des Chambres fédérales participe également au développement du tir, et influence *in fine* la structuration progressive de la SSC. Il constitue un tandem très actif avec Martin Gamma. Secrétaire de la société, Gamma est également député au Grand Conseil d'Uri et un ardent promoteur du tir en Suisse centrale³⁶. A Berne, Thélin fréquente en fait de nombreux membres du comité central de la SSC, comme Josef Vonmatt (1815-1894), Moïse Vautier, Rudolf Geilinger (1848-1911) ou Rudolf Gallati (1845-1904), avec lesquels il mène plusieurs réformes notamment autour de l'armée et de l'entraînement au tir des recrues. Dès ses premiers mois de mandat, il s'engage autour des exigences en matière de tir, dont l'un des objectifs est d'améliorer l'habileté des soldats et de favoriser le versement des subventions vers les sociétés de tir³⁷.

Cette activité permet à la SSC de recevoir des subsides fédéraux qui, pour le tir, à la différence de ce connaît la SFG, vont directement aux sociétés locales, ce qui peut les aider – nous pouvons le supposer – à développer leurs activités (en particulier d'ériger des stands de tir). En place dans la « chambre des cantons », Thélin prend part aux nombreuses discussions sur la révision de l'organisation militaire entre 1905 et 1907, défendant « une augmentation du subside fédéral au tir obligatoire »³⁸. Entre 1895 et 1910, les subsides fédéraux pour la SSC augmentent de près de 250'000 CHF, avec un pic lors de l'année 1910, où ce subside atteint la somme de CHF 535'518.-³⁹.

Élu président de la *Société Suisse des Carabiniers* en 1893, l'engagement d'Adrien Thélin semble avoir un effet important sur le développement du tir dans le canton de Vaud – dont il est aussi le président de l'association cantonale – comme le montre les chiffres présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1. Évolution des effectifs de carabiniers en Suisse et dans le Canton de Vaud (1890-1920, données issues des rapports annuels de la SSC)

Année	Président	Nombre total de sections	Nombre total de membres	Sections pour le canton de Vaud	Membres pour le canton de Vaud	Pourcentage des sections issues du	Pourcentage des membres issus du
-------	-----------	--------------------------	-------------------------	---------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	----------------------------------

³⁴ Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893...*, op. cit.

³⁵ Jürg Stüssi-Lauterburg, « Dem Bund zum Schutz. Dem Feind zum Trutz. Friede, Fortschritt, Sicherheit. 1875 bis 1913 », chapitre extrait du manuscrit de l'ouvrage en préparation pour le bicentenaire de la SSC en 2024.

³⁶ Christoph Zurfluh, « *Und alles Glück ist Traum* ». *Aus dem Leben von Martin Gamma (1856-1937)*, Altdorf : Dätwyler Stiftung, 2002.

³⁷ *Gazette de Lausanne* du 29 février 1884.

³⁸ ASSC, Rapports annuels de la SSC, Rapport annuel pour l'année 1905, p. 3.

³⁹ Martin Gamma, *100 ans de la Société suisse des Carabiniers...*, op. cit, p. 221.

						canton de Vaud	canton de Vaud
1890	Stigeler	435	20212	12	633	2.76	3.13
1895	Thélin	1114	52155	51	2682	4.58	5.14
1900	Thélin	1432	69177	115	6934	8.03	10.02
1905	Thélin	1821	87079	170	8983	9.34	10.32
1910	Thélin	2576	120407	212	11690	8.23	9.71
1915	Raduner	2684	123295	208	11159	7.75	9.05
1920	Raduner	2951	170005	189	10876	6.40	6.40

Son engagement pour le tir dépasse néanmoins celui des sociétés, qu'elles soient vaudoises et nationales et concerne plus largement la place de l'armée dans la société suisse. Ainsi, en 1904, au sortir d'une assemblée de vieux carabiniers réunis à Yverdon, les personnes présentes chargent « les colonels Secrétan et Adrien Thélin d'user leur influence aux Chambres fédérales » pour faire annuler la décision de supprimer la troupe des carabiniers⁴⁰. Homme politique et dirigeant « sportif », « il s'est consacré avec un zèle vraiment apostolique à la mission consistant à faire de chaque citoyen suisse appelé à porter les armes un tireur digne de ce nom »⁴¹, ce que la *Tribune de Lausanne* confirme au moment de son décès : « il était carabinier dans l'âme et l'est resté jusqu'à son dernier jour. »⁴²

Vers une étude des faits associatifs sportifs

Adrien Thélin décède le 4 mai 1922, de manière relativement inattendue malgré son âge déjà avancé (80 ans) alors qu'il est encore conseiller d'Etat. Au-delà de ce décès, il convient de souligner que les différentes annonces mortuaires publiées révèlent aussi l'ampleur du réseau local d'Adrien Thélin, entre l'« Union Instrumentale », de la « Société des Jeunes Commerçants de Lausanne », « les Carabiniers Vaudois », le « Département Militaire du Canton de Vaud », la « Caisse Cantonale Vaudoise des Retraites Populaires » ou encore l'« Union Chorale »⁴³.

De fait, Adrien Thélin est aussi actif dans beaucoup d'autres sociétés ou autres activités, et en particulier au niveau économique en terre vaudoise. De 1908 et 1921, il est ainsi le premier président du Conseil d'administration des « Retraites populaires ». Par ailleurs, il est aussi membre du comité de surveillance de la Caisse hypothécaire cantonale et siège au Conseil d'administration de la compagnie des Chemins de Fer Fédéraux dès 1902, après le rachat par ces derniers de la Compagnie « Jura-Simplon » dont il était également administrateur depuis 1898⁴⁴. C'est donc à un personnage central de la société suisse du tournant des années 1900 que nous avons à faire et cette contribution ne permet que d'amorcer une analyse du rôle joué par Thélin dans le développement du tir, en particulier en raison de ses engagements politiques et militaires. En outre, nous avons essayé de montrer que le tir est pour Thélin comme un « objet » politique et qu'en ce sens son engagement dans ce domaine doit être compris sous des motivations qui vont du plaisir de tirer à la recherche de davantage de cohésion nationale.

Les cadres de cet article sont certes un peu étroits pour déployer une analyse exhaustive des engagements d'un personnage comme Adrien Thélin, les éléments esquissés appellent

⁴⁰ L'armée suisse connaît alors une réorganisation de ses troupes.

⁴¹ « Vaudois d'origine : M. le conseiller d'Etat Thélin », in *Les Propos Vaudois*, 10 juin 1916, p. 10.

⁴² « Les obsèques de M. le conseiller d'Etat Thélin », in *Tribune de Lausanne* du 8 mai 1922.

⁴³ ACV, Dossier ATS « Adrien Thélin », Annonces mortuaires.

⁴⁴ Erich Grüner, *L'Assemblée fédérale suisse...*, op. cit., p. 843.

néanmoins à deux réflexions en guise d'ouverture à de futures recherches. D'une part, s'il est impossible d'affirmer que l'engagement associatif permet un gain « électoral » direct, la « carrière » d'Adrien Thélin souligne que les diverses positions occupées par l'individu ne desservent pas les intérêts qu'il défend ou les causes qu'il embrasse, mais bien au contraire, celles-ci permettent l'acquisition de ressources utilisables à plus ou moins long terme. D'autre part, si l'engagement « sportif » – comme nous considérons le tir dans le cadre du présent article – est souvent évoqué dans les travaux sur l'histoire politique ou économique de la seconde moitié du XIX^e siècle, cette « sociabilité » ne fait jamais l'objet d'une attention importante, alors qu'elle semble s'insérer pleinement dans les logiques de la consolidation d'une « Suisse moderne ». Loin d'être contradictoires avec les travaux de nos collègues, ces conclusions préliminaires tendent à confirmer les résultats déjà proposés autour de l'importance du fait associatif, des réseaux socio-politiques et d'un « champ sportif » dans l'histoire de la Suisse.